

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 659**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

*Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la mise à niveau des usines d'eau potable, des eaux usées et des étangs aérés et une dépense et un emprunt d'un montant de 11 500 000 \$ à ces fins*

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 octobre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat